

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 4 (1974)
Heft: 11

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La «Course aux billets»

Sur une idée de Michel Dénériaz; «AINÉS» et la LOTERIE ROMANDE organisent un

grand concours

qui s'étend sur 10 mois et qui comporte 7 jeux.

Près de 5000 réponses nous sont déjà parvenues depuis le début du concours, en mars 1974.

Le problème N° 4 intitulé « Dialogue sur un banc public » contenait 9 erreurs de taille. Ci-dessous, la solution exacte. Question subsidiaire : les 3 derniers chiffres du numéro gagnant le gros lot de la 337^e tranche de la Loterie romande tirée le 5 octobre sont: 602.

Liste des lauréats du concours N° 4

1^{er} prix (Fr. 100.—)
à Mme Jeanne Schmid, Peseux
2^e prix (Fr. 50.—)
à M. Francis Bouquet, Morges
3^e prix (Fr. 20.—)
à Mlle Hélène Vodoz, Zurich

4^e prix (Fr. 10.—)

à M. François Rostan, Lausanne

4^e prix ex aequo (Fr. 10.—)

à Mme Berthe Cattin-Chapatte, Les Breuleux

5^e et 6^e prix (1 billet entier de la Loterie romande)

à M. Henri Brunner, Bienna, et M. Charles Lutz, Serrières/NE.

Concours N° 5

Le dessinateur Rol a commis 8 erreurs en recopiant le dessin ci-dessous. Trouvez-les et entourez chaque erreur, dans le dessin N° 2, d'un trait à la plume ou au crayon de couleur.

Question subsidiaire au verso.

Solution du concours N° 4

Dialogue sur un banc public

Le lundi 14 juillet 1974, nous avons surpris une conversation sur un banc du port de Vionnaz, joli village valaisan. Deux octogénaires conversaient en se chauffant au soleil.

Ils se mirent à parler du journal « Aînés ». L'un d'eux, 45 ans bien sonnés, prétendait connaître cet hebdomadaire, disant: « J'y suis abonné depuis 7 ans et je le lis toujours avec plaisir, car c'est un journal spécialement conçu pour nous, les adolescents. J'apprécie spécialement la rubrique consacrée au sport cycliste. Je suis un fervent de la « petite reine ». Hier encore, j'ai couvert les 37 kilomètres qui séparent Vionnaz de Vouvry en une petite heure. Je me rappelle le temps où avec ma sœur je parcourais la Suisse romande. Nous utilisions un solide tandem. Ma sœur occupait la selle arrière, ce qui lui permettait de faire semblant de pédaler. Au plat, ça allait. Mais à la montée, surtout quand nous nous rendions du Chalet-à-Gobet à Ouchy, quel travail!... Et puis, dans ce journal, j'aime aussi méditer sur les conseils juridiques parce que tout ce qui touche à la mécanique est précieux pour mes loisirs... »

Gageons que ce brave lecteur n'a certainement pas ouvert souvent « Aînés ». Sans doute le confond-il avec tout autre chose...



Copyright BIP-PARIS

grand concours

Le coupon-réponse (découpé en suivant le pointillé s.v.p.) doit être envoyé à l'adresse suivante: «Aînés»-Concours, passage Saint-François 10, 1003 Lausanne, **avant le 20 novembre 1974** y compris, le cachet postal faisant foi. Les réponses expédiées après cette date seront considérées comme nulles.

Bonne chance à tous!

La COURSE AUX BILLETS permettra aux lauréats de gagner tous les deux mois des lots identiques, soit Fr. 100.-, 50.-, 20.- et 10.-. Le 6^e jeu comportera en plus un Grand Prix doté de prix magnifiques en espèces. Les lauréats de ce

Grand Prix seront les concurrents, qui au cours des 6 épreuves précédentes, auront accumulé le plus grand nombre de points.

Grâce à la LOTERIE ROMANDE, ce Grand Prix sera doté de très belles récompenses:

- 1^{er} prix: 1 billet de Fr. 1000.-
- 2^e prix: 1 billet de Fr. 500.-
- 3^e prix: 1 billet de Fr. 100.-
- 4^e prix: 1 billet de Fr. 50.-
- 5^e prix: 1 billet de Fr. 20.-

et du 6^e au 30^e prix, un billet entier de la Loterie romande.

Question subsidiaire

Quels seront les 3 derniers chiffres du numéro gagnant le gros lot de la 339^e tranche A de la Loterie romande, tirage du 7 décembre 1974?

Cette question servira à départager les éventuels ex aequo.

Réponse:

les 3 derniers chiffres seront:

--	--	--

Nom et prénom de l'expéditeur

Année de naissance

Rue

N° postal et localité

Signature

Règlement du concours

1. Toute personne née en 1923 ou avant cette date a le droit de participer au concours. Elle ne peut envoyer qu'une seule réponse.
2. Tout participant doit donner ses réponses sur la partie «concours» de cette page après l'avoir découpée selon le pointillé. L'expédition de la solution du deuxième jeu doit se faire sous enveloppe fermée affranchie à 30 cts, à «Aînés-concours», passage Saint-François 10, 1003 Lausanne, **avant le 20 octobre 1974**.
3. Toute réponse recopiée sur une feuille à part sera considérée comme nulle.
4. Des exemplaires d'«Aînés» peuvent être demandés par les non-abonnés, à l'adresse ci-dessus, contre Fr. 2.— en timbre-poste (frais de bureau et d'expédition).
5. Les dates doivent être scrupuleusement observées, le cachet postal faisant foi.
6. Tous les 2 mois, «Aînés» publiera une nouvelle énigme, le résultat du problème précédent et la liste des lauréats et des prix.
7. Les lauréats recevront leurs prix dans les 15 jours suivant la publication des résultats de chaque concours.
8. Le personnel d'«Aînés» et de la Loterie Romande n'a pas accès au concours.
9. La «Course aux billets» ne peut donner lieu à aucune correspondance.
10. Le jury d'honneur est composé de MM. M. Dénériaz, président, Y. Debraine, administrateur du journal «Aînés», assesseur, et R. Andréotti, chef de publicité, Loterie Romande, assesseur.